

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 29

L'an deux mille neuf
Le 22 juin
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLEHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Mme Elisabeth PERY, M. Didier PICOT, Mme Marie-Josée GOYA, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Valérie ANDIAZABAL, Isabelle FAURISSON, Mrs Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET, Isabelle ECHEVERRIA. M. Beñat ELIZONDO

Pouvoirs :

M. Michel LARRETCHE à M. Martin TELLECHEA
M. Francis GAVILAN à M. Léon MARIN

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Convention de mise à disposition d'une salle à la Mission Locale Avenir Jeunes

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Mission Locale Avenir Jeunes a sollicité la mise à disposition d'une salle pour y organiser l'accueil des jeunes de 16 à 26 ans afin qu'ils puissent obtenir tout type d'informations sur l'orientation, l'emploi, la formation, la santé et le social.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, pour approbation, le projet de convention de mise à disposition d'une salle au Trinquet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'une salle au Trinquet à la Mission Locale Avenir Jeunes
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :